

Dispositif de reconversion

1 - Dossier de candidature :

Les enseignants candidats à une reconversion dans une autre discipline ou vers des fonctions d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale doivent constituer un dossier qui comportera :

- Une fiche de candidature dûment complétée (annexe 2),
- Une lettre de motivation argumentée,
- Un curriculum vitae détaillé, précisant les différentes activités professionnelles mises en œuvre tout au long du parcours professionnel,
- Une copie des diplômes (nécessaire dans le cadre d'un changement de corps).

Les enseignants feront parvenir leur dossier sous couvert et avec avis de leur supérieur hiérarchique pour **le 18 janvier 2024 au plus tard** au recteur de l'académie de Reims, direction des ressources humaines – **Service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle**, Rectorat de REIMS, 1 rue Navier - 51082 REIMS Cedex.

2- Calendrier et procédure :

De décembre 2023 à janvier 2024 :

Réception et examen des candidatures par le service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle.

De janvier à mars 2024 :

Entretien individuel en présence de l'inspecteur de la discipline demandée, un responsable de la formation et la conseillère en évolution professionnelle.

Mi-mars 2024 :

Réunion de la commission académique de sélection des candidats à reconversion

Notification des décisions arrêtées par la rectrice aux personnels.

Elaboration des plans de formation personnalisés par les corps d'inspection et choix des établissements d'exercice et des tuteurs en lien avec la division des personnels enseignants et la DAFOP.

Mai 2024 :

Information des enseignants sur les modalités de formation et d'affectation relatives à l'année scolaire 2023-2024.

Septembre 2024 :

Prise de fonction dans la discipline de reconversion (ajustement du plan de formation si nécessaire).